



Centre
Nautique
de Lorient



CHAMPIONNAT FLOTTE PARTAGEE LIGUE BRETAGNE DE VOILE 2025-2026

REGLEMENT SPORTIF

1. Organisation

Les épreuves du Championnat Flotte partagée de la Ligue Bretagne de Voile sont organisées par les Clubs de la Ligue Bretagne de Voile. Ces épreuves sont inscrites au calendrier fédéral FFVoile, au grade 5A, et l'organisation du Championnat est coordonnée par la Ligue Bretagne de Voile.

Les épreuves se courent en « flotte partagée » fournie par le club organisateur. L'arbitrage sera en arbitrage direct.

Le Championnat Flotte partagée de la Ligue Bretagne de Voile s'inscrit dans un Championnat de Façade Atlantique. Il donne ainsi accès à la « Finale de Bassin Atlantique Flotte partagée ».

La coordination du Championnat Flotte partagée de la Ligue Bretagne de Voile est assurée par :

- Charles ANDRIEU : charles-henri.andrieu@orange.fr

2. Programmation et calendrier

1. Programmation du Championnat régional flotte partagée 2025-2026 :

Le Championnat régional flotte partagée 2025-2026 se déroulera sur 4 étapes :

Etape 1 : C.N. LORIENT / samedi 22 / dimanche 23 novembre 2025

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : C.N. LORIENT, Quay Eric TABARLY - Tél : 02 97 84 81 30
- Contact : Paul GRIMALDI - paul@cnlorient.com

Etape 2 : C.N. ST-CAST / samedi 30 novembre 2025

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : C.N. St-CAST - Tél : 02 96 41 86 42
- Contact : Maxime ROUSSEAU – Tel : 06 22 90 22 62 - max@centre-nautique-saint-cast.fr

Etape 3 : Saint Quay Portrieux/ samedi 17 / dimanche 18 janvier 2026

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : S.N.S.Q.P - Tél : 02 96 70 93 34

Contact : Yannick VASSET- presidence.snsqp@gmail.com

LIGUE BRETAGNE DE VOILE

1 rue Kerbriant - 29200 BREST

Tél : 02 98 02 83 46 - www.voile-bretagne.com

Etape 4 : S.N. TRINITE-SUR-MER / samedi 31 janvier 2026

- Types de bateaux : J70
- Club organisateur : S.N. TRINITE-SUR-MER, Môle Eric TABARLY -Tél : 02 97 55 73 48
- Contact : Gaël BOUTTARD - Tel : 06 58 56 83 85 - gael@snt-voile.org

Etape 5 : S.N.B.St-MALO / samedi 14 mars 2026

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : S.N.B.St-MALO - Tél : 02 23 18 20 30
- Contact : Morgan RIBOT - voilehabitable@snbsm.com

Etape 6 : Brest Bretagne Nautisme / samedi 28 mars 2026

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : Brest B.N - Tél : 02.98.02.51.44
- Contact : Loic PAJOT - contact@brestbretagnenautisme.fr

2. Finale de bassin Atlantique :

A l'issue du Championnat régional flotte partagée, une « Finale de bassin Atlantique » aura lieu à Pornic les 30 et 31 mai 2026.

Cette Finale de bassin réunira 12 équipages sélectionnés, issus des ligues Bretagne, Nouvelle- Aquitaine et Pays de la Loire. Les 4 premiers équipages du « Championnat régional flotte partagée » seront sélectionnés pour participer à la « Finale de bassin Atlantique ».

3. Inscriptions au Championnat Flotte partagée Ligue Bretagne de Voile

3.1 Nom d'équipage :

Chaque équipage s'inscrira au Championnat Flotte partagée de la Ligue Bretagne de voile sous un « nom d'équipage » qu'il aura choisi et qu'il faudra conserver pour l'ensemble des étapes du Championnat.

Les équipages seront classés au Championnat Flotte partagée de la Ligue Bretagne de voile sous leur « nom d'équipage ».

3.2 Composition d'équipage :

Chaque équipage représente un club, ou un CDV, de la Ligue Bretagne de Voile, qui est celui majoritairement représenté au sein de l'équipage. **Au moins 75% des membres de l'équipage doivent être licenciés dans un club ou un C.D.V de la Ligue Bretagne de Voile.**

La composition de l'équipage pourra changer d'une étape à l'autre (remplacements possibles, mais **un équipier doit demeurer inchangé sur l'ensemble du championnat**. Le nombre d'équipiers autorisés à bord sera précisé dans l'Avis de course de chacune des épreuves.

L'équipage désignera un représentant qui sera chef de bord. Ce représentant ne pourra pas changer d'une étape à l'autre.

Tous les équipiers devront être à jour de leur licence FFVoile de l'année en cours.

3.3 Inscriptions :

Chacune des étapes sera annoncée par un « Avis de course ». Les Avis de course seront disponibles sur les sites des clubs organisateurs. Les inscriptions se feront directement auprès des clubs organisateurs d'Etapes, selon les modalités définies dans l'Avis de course et selon les points 3.3 et 3.5 du présent Règlement. La date de début des inscriptions est fixée au moins 44 jours avant la date de l'épreuve, ainsi les inscriptions débiteront, au plus tard :

Pour l'étape 1 : Le jeudi 09 octobre 2025
Pour l'étape 2 : Le mercredi 15 octobre 2025
Pour l'étape 3 : Le vendredi 05 décembre 2025
Pour l'étape 4 : Le jeudi 18 décembre 2025
Pour l'étape 5 : Le mercredi 28 janvier 2026
Pour l'étape 6 : Le mercredi 11 février 2026

LIGUE BRETAGNE DE VOILE

1 rue Kerbriant - 29200 BREST

Tél : 02 98 02 83 46 - www.voile-bretagne.com

Une inscription préalable à la date de début des demandes d'inscription fixée dans l'avis de course d'une épreuve ne sera pas retenue.

3.4 Droits d'inscription :

Le montant de l'inscription sera défini pour chaque Etape dans l'Avis de course.
Le montant maximal ne devra pas excéder 200 euros par équipage/jour de régate.

3.5 Limitation du nombre de places :

Pour chaque étape, il y aura un nombre de places limité qui sera annoncé dans l'Avis de course.
Afin de favoriser la diversité des clubs représentés et de développer l'esprit « interclubs » du Championnat, un certain nombre de places seront attribués selon les modalités suivantes :

1. Club organisateur de l'étape :
 - a. 3 places de son choix* si au moins 12 inscriptions possibles.
 - b. 2 places de son choix* si 8 à 10 inscriptions possibles.

* : Equipages de club ou C.D.V de la Ligue Bretagne de Voile
2. Clubs accueillant une étape du championnat de flotte partagée de la Ligue Bretagne de Voile (autre que l'organisateur de l'étape) :
 - a. 1 places si au moins 8 inscriptions possibles.
3. Si des places restent non attribuées après les deux premiers critères :
 - a. 2 places sont réservées pour chacun des autres clubs de la Ligue désirant participer. La priorité sera dictée par l'ordre d'arrivée des demandes d'invitation.
 - b. 1 place est réservée à chaque CDV de la ligue. Ainsi chacun d'entre eux a la possibilité de constituer un équipage composé de multiples clubs de leur CDV. La priorité sera dictée par l'ordre d'arrivée des demandes d'invitation.
4. Après avoir respecté les 2 points ci-dessus, s'il reste des places à attribuer à la fin des préinscriptions, l'organisateur de l'étape les attribuera suivant l'ordre d'arrivée des demandes d'invitation, avec une priorité donnée aux équipages représentant un club de la Ligue Bretagne de Voile tel que défini au point 3.2.

4. Classement du Championnat Flotte partagée Ligue Bretagne de Voile

4.1 Classement de chaque étape :

Chacune des 6 étapes donnera lieu à son classement propre.
Un vainqueur sera désigné pour chaque étape et un classement général de l'étape sera établi.
A l'issue de chaque étape, des points seront attribués à chaque équipage selon le système « a minima » des RCV (annexe A) : 1 point pour le 1^{er}, 2 points pour le 2^{ème}, etc.
Un équipage absent à une étape marquera 13 points.

4.2 Classement général du Championnat Flotte partagée Ligue Bretagne de Voile :

Le classement général sera établi en additionnant les points des 4 meilleurs résultats sur 6 étapes pour chaque équipage.

En cas d'annulation d'étape(s), le classement général sera établi :

- en additionnant les points des 4 meilleurs résultats sur 5 étapes si 5 étapes sont courues,
- ou en additionnant les points des 3 étapes si seulement 4 étapes ont été courues
- ou en additionnant les points des 2 étapes si seulement 3 étapes ont été courues
- ou en additionnant les points des 2 étapes si seulement 2 étapes ont été courues
- ou sur une seule étape si une seule étape a été courue.

En cas d'égalité de points au classement général, le départage sera fait de la façon suivante :

-En divisant le meilleur résultat des ex aequo par le nombre de participants à l'étape.

Si l'égalité persiste, le départage se fera selon la section A8 des RCV.

4.3 Sélection pour la « Finale de Bassin Atlantique » :

Les 4 premiers équipages du Championnat Flotte partagée Ligue Bretagne de Voile seront sélectionnés pour participer à la « Finale de Bassin Atlantique ».

En cas de désistement d'un équipage sélectionné, alors l'équipage classé 5^e du Championnat sera repêché pour participer à la Finale de Bassin (et ainsi de suite en cas de plusieurs désistements, le nombre de places réservées pour la Ligue Bretagne de Voile étant de 4 places).

4.4 Sélection pour la « Championnat de France Espoirs de flotte partagée » :

Le premier équipage espoirs sera qualifié au championnat de France Espoirs de flotte partagée. La composition de l'équipage devant respecter à la fois le point 3.2 du présent règlement et la définition d'un équipage espoir tel que précisée par le F.F.V.

L'âge de l'ensemble des membres de l'équipage doit être compris entre 14 et 25 ans au 31 décembre 2026.

5. Règles applicables

Le Championnat Flotte partagée de la Ligue Bretagne de Voile est régi par :

- les règles de course à la voile 2025 -2028
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent Règlement du Championnat Flotte partagée de la Ligue Bretagne de Voile 2025-2026,
- les Avis de course et les Instructions de course des différentes étapes prévues au programme.